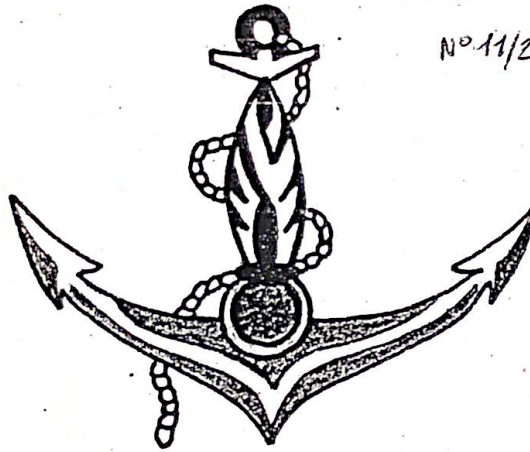


OPÉRATION "TURQUOISE"  
Brigade Prévôtale de  
CYANGUGU (Rwanda)

Journal de marche  
Juillet 1994 .

N° 11/2



Cyangugu

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

MDL/Chef P

Gendarme B

Destinataires:

01		Mr le Général, Commandant les Forces Françaises de l'Opération Turquoise à GOMA
01		Mr le Général, Commandant la Gendarmerie Outre-Mer à ARCUEIL.
01	X	Archives unité .

867

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° CC1153 du 12 MAR 2021

-----  
/ COMPOSITION DE L'UNITE /  
-----

\* MDL/C P, , C

\* Gendarme B , R

-----  
/ DEBUT D'ACTIVITES /  
-----

\* Le mercredi 13 juillet 1994 .

A C T I V I T E S  
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

17e R 1 Rapport et montage des couleurs à 07 heures 30 .  
Réunion journalière de 17 heures 30 à 18 heures 30 .

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

13 juillet 1994.

09 heures 30, arrivée à CYANGUGU (RWANDA) par transall.  
09H30 - 12H00 : Installation de la brigade prévôtale sous une tente deux travées à proximité du P.C de l'E.M.T SUD.  
14H00 - 17H30 : Prise de contact avec autorités militaires de l'E.M.T SUD ( Lieutenant-Colonel HOGARD, Commandant le Groupement Sud )

14 juillet 1994.

09H00 - 11H00 : Installation du matériel de la brigade prévôtale .  
11 heures 00 Prise d'armes du 14 juillet .  
Remise de la légion d'honneur  
Récipiendaires : Médecin Colonel AUCLAIR  
Lt-Colonel HOGARD  
Lt-Colonel LAPORTE  
15H00 - 17H30 : Surveillance à proximité de l'hôpital de campagne de l'EMMIR .  
(Elément militaire médical d'intervention rapide)

15 juillet 1994.

06H00 - 12H00 : Poursuite enquête suite blessures accidentelles par arme à feu d'un légionnaire du 2<sup>e</sup> R.E.I lors du nettoyage de son arme.  
14H00 - 17H30 : Surveillance dans les localités de CYANGUGU et de KAMEMBE.  
De nombreux réfugiés commencent à arriver.  
Arrivée à CYANGUGU (Hôtel des Lacs) du gouvernement du RWANDA en provenance de GISENYI . (Ville tombée la veille aux mains du F.P.R

16 juillet 1994.

09H00 - 12H00 : Liaison à CYANGUGU, au siège des Forces Armées Rwandaises. Présence de nombreux militaires en armes, ainsi que de deux hélicoptères.  
Il est remarqué que de nombreux militaires n'ont pas de munitions dans leur chargeur.  
14H00 - 17H30 : Surveillance à l'EMMIR .

17 juillet 1994.

09H00 - 12H00 : Liaison à BUKAVU au ZAIRE. Prise de contact avec militaires de l'ALAT .  
14H00 - 17H30 : Surveillance au niveau de la frontière de CYANGUGU-BUKAVU .  
Le passage s'effectue difficilement. Nous sommes témoins d'une altération entre un militaire Zaïrois et un civil qui veut passer une arme de guerre.  
Vers 21H00, nous apprenons que des tirs de mortier ont eu lieu à GC

18 juillet 1994.

09H00 - 12H00 : Listage des armes ramenées par les CRAP du 2<sup>e</sup> 4<sup>e</sup>me R.E.P. Celles-ci ont été prises à des pillards.  
14H00 - 17H30 : Liaison avec 2<sup>e</sup> 4<sup>e</sup>me R.E.P jusqu'au lac KIVU . De nombreuses personnes essaient de traverser celui-ci sur des embarcations de fortune, afin de passer au ZAIRE .

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

.../...

N° CC1153 du 12 MAR 2021

859

19 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Recensement des armes saisies durant la nuit écoulée sur des pillards par les légionnaires de la 13<sup>ème</sup> D.B.L.E .  
14H00 - 17H30 : Idem ci-avant.

20 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Recensement des armes saisies durant la nuit écoulée sur des pillards par les CRAP du 2<sup>ème</sup> R.E.P et de la 13<sup>ème</sup> D.B.L.E .  
Sur instructions de l'autorité militaire d'emploi, ces armes sont inventoriées . Elles seront remises lors du départ des forces Françaises à la MINUAR II .  
14H00 - 17H30 : Surveillance à l'EMMIR ainsi qu'à la frontière de CYANGUGU .  
De nombreuses personnes fuient vers le ZAIRE .

21 juillet 1994.

- 08H00 - 17H30 : Procédure d'assistance à fermeture d'un container de transport post mortem en présence du Commissaire Colonel LOGETTE, Officier d'état civil au sein de la force engagée.  
L'adjudant F Y -M du 11<sup>ème</sup> RAMA de LA LANDE D'OUVEE (35)  
est décédé le 20 juillet 94 de mort naturelle (maladie) à l'EMMIR .

22 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Poursuite enquête décès de l'Adjudant P  
14H00 - 17H30 : Surveillance à l'EMMIR .  
18H30 - 19H30 : Sport (Footing)

23 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Listage des armes saisies durant la nuit écoulée sur des pillards par des légionnaires.  
14H00 - 17H30 : Surveillance à KAMEMBE, et à la frontière de CYANGUGU .  
De nombreuses personnes ainsi que des militaires passent la frontière pour fuir au ZAIRE.

24 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Surveillance jusqu'au camp de NYARUSHISHI où 8000 Tutsis sont réfugiés.  
Prise de contact avec le Capitaine N Cdt la 1<sup>ère</sup> Cie du 2<sup>ème</sup> R.E.  
14H00 - 17H30 : A la demande de l'autorité d'emploi, les munitions et explosifs divers saisis sur les pillards ont été détruits

25 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Rédaction de procédures.  
14H00 - 17H30 : Surveillance du camp de NYARUSHISHI. Prise de contact avec médecin Suisse du CICR.

26 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Rédaction de procédures.  
14H00 - 17H30 : Escorte d'un convoi de vivres à l'orphelinat de ROSAYO en compagnie des gens de la Sécurité Civile et de la brigade des sapeurs pompiers de PARIS.  
400 enfants vivent dans cet institut qui a la particularité d'accueillir des Hutus et des Tutsis.

27 juillet 1994.

- 08H00 - 12H00 : Visite du Chef d'état Major des Armées l'Amiral LANXADE.  
14H00 - 17H30 : Rédaction de procédures et sport (Footing).  
19H30 - 22H00 : Liaison au dispensaire St François de CYANGUGU actuellement tenu par le Père KALKA , aumônier des armées au 3<sup>ème</sup> RPIMA de CASTRES.

Déclassé par décision  
du ministre de la Défense

.../...

N° 001153 du 12 MAR 2021

858

RAPPEL DES PRINCIPALES AFFAIRES TRAITÉES LORS DU MOIS ÉCOULÉ .

A / Domaine judiciaire :

PV n° 1/94 : Blessures accidentelles par arme à feu lors d'un exercice de nettoyage de l'armement.  
(Victime : Légionnaire R A du 2<sup>e</sup> R.E.I)

B / Domaine militaire :

PV n° 2/94 : Utilisation d'une dose de morphine contenue dans la trousse para-commando afin de porter secours à une personne civile blessée. ( 13<sup>e</sup> D.B.L.E )

PV n° 3 et 4/94 : Saisies d'armes sur des pillards .

PV n° 5/94 : Assistance à fermeture d'un container post motem. (Adj<sup>t</sup> P

PV n° 6/94 : Destruction de munitions et explosifs saisis sur des pillards.

PV n° 7/94 : Restitution de l'arme de l'Adjudant P au Capitaine du  
11<sup>e</sup> RAMA .

C / Accident de la circulation :

Néant.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° CC1153 du 12 MAR 2021

28 juillet 1994.

08H00 - 17H30 : Escorte de convoi du service des essences jusqu'à GIKONGORO à l'intérieur du RWANDA .  
Lors de ce service, avons remis l'arme de l'Adjudant P au Capitaine L du 11<sup>e</sup> RAMA. Cette arme est en compte à ce régiment. Un procès-verbal de restitution a été établi.

29 juillet 1994.

08H00 - 12H00 : Prise de contact avec le Colonel POINT responsable du camp de l'Ordre de Malte à CYANGUGU. 3500 réfugiés hutus s'y trouvent.  
14H00 - 17H30 : Surveillance de livraison de nourriture sur l'itinéraire de GISUMU par les sapeurs pompiers de Paris.

30 juillet 1994.

08H00 - 17H30 : Liaison du MDL/C P. auprès du Lieutenant L Commandant le détachement prévôtal à GOMA.  
08H00 - 12H00 : Gendarme B . Liaison au camp de l'Ordre de Malte avec S/P PARIS . Livraison de nourriture et de médicaments.  
14H00 - 17H30 : Gendarme B . Livraison de médicaments au dispensaire de St François à CYANGUGU.

31 juillet 1994.

08H00 - 11H00 : Rédaction de procédures - Casernement .  
11H00 - 14H30 : Visite de Mr Edouard BALLADUR, 1er Ministre de la France, de Mr François LEOTARD, Ministre de la Défense, de Mr Michel ROUSSIN, Ministre de la Coopération et de Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, Mini-  
de l'Action Humanitaire.  
Mr LEOTARD est venu saluer des deux prévôts en poste à CYANGUGU.  
Plusieurs photographies le représentant avec les prévôts ont été prises.  
14H30 - 17H30 : Liaison au dispensaire de St FRANCOIS à CYANGUGU.

.../...  
Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense.

N° 661153 du 12 MAR 2021